

BUDGET MAISON DE SANTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET MAISON DE SANTE

Séance 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes Contre Pour Abstentions

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		00,00
Opérations de l'exercice	243 675,33	243 675,33
Totaux	243 675,33	243 675,33
Résultat de clôture		00,00

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
92 543,09	
95 041,96	269 323,09
187 585,05	269 323,09
	81 738,04

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
92 543,09	00,00
338 717,29	512 998,42
431 260,38	512 998,42
	81 738,04

Besoin de financement	00,00
Excédent financement	81 738,04
Restes à réaliser	34 989,45
Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	-34 989,45
Besoin total financement	
Excédent financement	46 748,59
	0,00
	00,00

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU